

Une place piétonne devant la synagogue

Justice ► Le Tribunal fédéral autorise le réaménagement de la place de la Synagogue, à Plainpalais, en zone piétonne, selon un communiqué du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. **La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève** avait recouru contre l'autorisation de construire du canton datant de mi-2015. Après quatre ans de procédure, le Tribunal fédéral a débouté le recourant le 3 décembre 2019.

Une demande de financement peut désormais être déposée auprès du Conseil municipal. L'aménagement vise à réhabiliter la place telle que conçue à l'époque par l'architecte Maurice Braillard. En libérant du trafic le parvis de la synagogue, l'espace pourra être rendu à la population et les restaurants pourront y installer des terrasses, note le communiqué. **RA**